

DECLARATION EXERCICE 20 ..

Taxe sur la mise à disposition d'appareils de télécommunication contre rétribution et les
magasins de nuit

PHONE - SHOP ou NIGHT- SHOP - N° de Matricule :

COMMUNE D'UCCLE



FINANCES – Taxes
Rue Auguste Danse 3
3^{ème} étage
1180 BRUXELLES
☎ 02/348.68.56
Fax 02/348.65.37
E-mail : taxe-06@uccle.be

Lieu d'imposition à Uccle :

Dénomination officielle exacte (en majuscules) :

PHONE-SHOP ou NIGHT-SHOP *(**biffer la mention inutile**)

Enseigne :

Adresse : Siège social :

Siège d'exploitation :

N° TEL:

N° GSM :

Adresse courrielle :

N° TVA ou N° d'Entreprise :

Heures d'ouverture :

Surface commerciale en m² :

Date début d'activité à Uccle :

+ **Preuve avec date** ex : copie facture déménagement et/ou procès-verbal Assemblée avec date.
Acte de constitution.

Date fin d'exploitation à Uccle :

+ **Preuve avec date** ex : copie facture déménagement et/ou procès-verbal Assemblée avec date. Acte
de dissolution.

Nom et qualité du signataire :

La présente déclaration est à renvoyer **dûment complétée, datée et signée avant le** à l'administration communale d'Uccle, Service des Finances/Taxes à l'adresse ci-dessus, où des renseignements complémentaires peuvent être obtenus, du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 30.

A défaut de déclaration dans les délais imposés, ou en cas d'insuffisance de celle-ci, le contribuable sera **imposé d'office**, d'après les éléments dont dispose l'administration.

Certifié sincère et exact.

Qualité et **Signature** du déclarant :

Fait à :

Le :

REGLEMENT-TAXE AU VERSO

Indien u een Nederlandstalig exemplaar wenst te ontvangen, gelieve het aan te vragen bij het Gemeentebestuur.